



COMMUNE
DE MANDEURE



Le Maire,
à

Mandeuire, le 25 septembre 2018

Monsieur Daniel GRANJON
Maire de Mathay

SERVICE URBANISME
Tél : 03 81 36 28 91 ou 73

25700 MATHAY

N/Réf : JPH/ALV/GB

Objet : Enquête publique périmètre délimité des abords.

Monsieur le Maire,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a engagé une démarche afin de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) commun aux trois monuments historiques présents sur la commune de Mandeuire.

Le périmètre délimité des abords a pour objet de désigner des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur, de se substituer aux périmètres actuels des 500 mètres, et d'être plus adapté au contexte communal et aux monuments historiques.

Aujourd'hui, la commune de Mathay est concernée par l'actuel périmètre de protection autour des monuments historiques de Mandeuire, fixé à 500 m. Vous serez donc impacté par ces nouveaux zonages plus restreints qui permettront aux parcelles concernées par cette servitude de sortir du périmètre.

La ville de Mandeuire mène aujourd'hui une procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, dont l'enquête publique va être engagée du 17 octobre au 16 novembre 2018. L'Architecte des Bâtiments de France a souhaité que l'enquête publique du périmètre délimité des abords soit menée conjointement à celle de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Ainsi, je vous informe que les administrés de Mathay ont la possibilité de se rendre aux permanences du Commissaire Enquêteur, M. Georges CLAIR, qui auront lieu les :

- mercredi 17 octobre, de 9h à 12h,
- lundi 29 octobre, de 14h30 à 17h30,
- jeudi 8 novembre, 14h30 à 17h30,
- vendredi 16 novembre, 14h30 à 17h30.

Je vous reconnaisant de bien vouloir valider le document ci-joint, ou de me faire part d'éventuelles observations.

... / ...

Je joins à ce courrier les informations que vous pourrez mettre à disposition des administrés au sein de vos locaux.

Restant à votre disposition, recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET